



Préambule

Le Centre de Lecture/médiathèque (CLEM) de la DGEE organise et coordonne le prix littéraire pour la jeunesse *Natireva*, en partenariat avec l'Association des Éditeurs de Tahiti et des Îles (AETI), la maison d'édition 'API Tahiti et l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE), de professeurs documentalistes et des enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés.

Ce prix met à l'honneur la littérature océanienne. Il s'agit de présenter une sélection d'ouvrages représentative de la richesse et de la qualité des œuvres, de valoriser l'identité du Pacifique et le partage des cultures.

Objectifs

- Participer à la lutte contre l'illettrisme, promouvoir et valoriser la lecture comme source de plaisir, d'échanges et de rencontres.
- Impliquer les élèves dans une démarche de lecture argumentée et favoriser le développement d'un esprit critique.
- Créer une dynamique de lecture à l'échelle du territoire en favorisant le partenariat entre les écoles, les structures spécialisées et les professionnels du livre (auteurs, illustrateurs, éditeurs).
- Renforcer son identité culturelle.

La sélection

La sélection est choisie par un comité de lecture composé de :

- professeurs des écoles,
- professeurs du secondaire (en particulier des professeurs documentalistes),
- professeurs de l'INSPE,
- formateurs du primaire et du secondaire,
- l'équipe du CLEM.

Le comité choisit 5 ou 6 ouvrages parmi les parutions récentes (10 ans) selon les critères de sélection suivants :

- Littérature océanienne,
- Diversité des genres,
- Qualité de l'écriture,
- Messages et valeurs véhiculés.

Règlement

Article 1 : Inscription

Ce prix est destiné aux élèves du cycle 2 dans le cadre d'un projet à l'échelle de la Polynésie française. Il est également accessible aux structures spécialisées.

Article 2 : Engagement

Chaque participant s'engage à lire les ouvrages de la sélection, à se faire un avis personnel et à voter pour le livre qu'il a préféré.

Article 3 : Participation

Elle est basée sur le volontariat des enseignants.

Article 4 : Modalités

Chaque enseignant est libre de mener différentes actions qu'il jugera opportunes en fonction de sa classe. Les échanges interclasses de différents niveaux sont encouragés, (rencontres, débats, correspondances). **Il est toutefois important de ne pas mettre les classes en compétition entre elles.** L'objectif est de travailler ensemble et de s'enrichir au contact des autres.

L'étude des ouvrages peut donner lieu à la réalisation de productions diverses : dramatisations, productions artistiques, danses, chants, poèmes, exposés, productions numériques (présentations diaporamas, *books trailers*, productions sonores, vidéos, *podcasts*, *pitchs*...).

Une remise du prix, coordonnée par le CLEM, est prévue en fin d'année scolaire 2023/2024 à la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE). Les classes volontaires auront l'occasion de présenter leurs travaux, d'échanger, de débattre et de rencontrer le(s) lauréat(s).

Article 5 : Achat des ouvrages

L'achat des ouvrages est pris en charge par les établissements. Les participants bénéficient de tarifs préférentiels grâce au concours de l'AETI et de la maison d'édition 'API Tahiti. Le nombre de sélections commandées est laissé à la discrétion de chacun. L'inscription sera validée par la commande **d'au moins une sélection d'ouvrages** (Fiche d'inscription à compléter et à renvoyer à l'adresse mail : clem@education.pf).

Article 6 : Votes

Chaque élève participant au *Prix Natireva* est invité à voter pour son livre préféré.

Les résultats sont ensuite envoyés au CLEM qui publiera le palmarès.

Article 7 : Calendrier prévisionnel

Inscriptions au prix	Du 12 juin au 31 août 2023
Réception des sélections d'ouvrages	Période 2 (septembre - octobre)
Phase de lecture par les élèves, échanges, débats, réalisation de productions	De la période 2 à la période 5 (mars 2024)
Vote des élèves et transmission au CLEM	Date butoir : Jeudi 28 mars 2024
Remise du prix à la DGEE	Mardi 30 avril 2024

Article 8 : Périodicité

Ce prix littéraire est organisé tous les deux ans.

Article 9 : Conditions de participation

La participation à ce prix implique l'acceptation du présent règlement. Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par le comité de lecture.